UN LIBRARY

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/34/193/Add.1
27 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS / RUSSE

Trente-quatrième session
Point 46 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	Pages
République démocratique allemande	2
République socialiste soviétique de Biélorussie	6
République socialiste soviétique d'Ukraine	8

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

/Original : anglais/
/Octobre 1979/

1. Les événements internationaux montrent que, dans un passé récent, de nouveaux pas ont encore été faits vers la paix, la sécurité et le progrès dans le monde. La détente est le facteur déterminant des relations internationales elle a cependant été mise à rude épreuve. Les forces impérialistes et hégémoniques accélèrent la course aux armements et ne tiennent aucun compte des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ils avivent les foyers de tension qui menacent la paix. Il faut donc en priorité étendre et approfondir le processus de la détente et le consolider, notamment en adoptant des mesures dans le domaine militaire. Cela nécessite une action collective de tous les Etats. Des documents importants de l'Organisation des Nations Unies tels que la Déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale (résolution 32/155 de l'Assemblée générale) et la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix (résolution 33/73 de l'Assemblée générale) ouvrent la voie dans ce domaine. Il existe également d'autres jalons tels que la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en vue de son application.

2. Pendant plus de trois décennies, les peuples européens ont vécu en paix. Depuis sa création en 1949, la République démocratique allemande n'a épargné aucun effort pour contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Elle a pris une part active dans la lutte des peuples visant à abandonner la guerre froide pour la détente. Considérant l'importance que l'amélioration des relations entre les Etats d'Europe revêt pour la situation mondiale, la République démocratique allemande appelle de tous ses voeux le renforcement de la sécurité sur le continent européen. Elle estime que la réunion de Madrid des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devrait contribuer de manière constructive à promouvoir l'application de l'Acte final d'Helsinki.

3. Garantir la sécurité internationale revient à approfondir et à étendre la détente internationale, notamment en mettant fin à la course aux armements et en assurant le désarmement ainsi qu'en renforçant les principes de la coexistence pacifique et en élargissant leur application. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres Etats, la non-intervention dans leurs affaires intérieures et l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales constituent le solide fondement qui doit permettre aux Etats de vivre ensemble dans la paix. De l'avis de la République démocratique allemande, la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales, qui interdise simultanément l'utilisation de tous les types d'armes, constituerait un progrès important dans ce sens. La République démocratique allemande est également en faveur de l'adoption, par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, de mesures visant à assurer le strict respect du principe de la non-intervention, en tant qu'élément d'une politique de coexistence pacifique.

/...

4. La République démocratique allemande condamne l'agression perpétrée par les dirigeants de Pékin contre la République socialiste du Viet Nam et rejette vigoureusement la doctrine de l'"action punitive" contre d'autres Etats, qui est empruntée à l'arsenal des pratiques coloniales impérialistes. La chute du régime agressif et inhumain de Pol Pot, qui a résulté de l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination, contribue à accroître la sécurité dans la région. Les peuples d'Indochine ont le droit de bénéficier de la solidarité et de l'assistance internationales dans leur lutte pour l'indépendance, la liberté et le progrès social.

5. Le renforcement de la sécurité internationale nécessite, au premier chef, que la détente politique soit complétée par des mesures dans le domaine militaire. La tâche prioritaire qui s'impose donc dans les affaires internationales est de mettre fin à la course aux armements et de procéder à l'adoption de véritables mesures de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire.

6. La République démocratique allemande se félicite de la signature du Traité de limitation des armes stratégiques (SALT II) entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, qu'elle considère comme un progrès extrêmement important dans la poursuite du processus de détente et dans l'instauration d'un climat international plus sain. Elle est convaincue que SALT II aura des effets favorables sur les négociations relatives au désarmement.

7. Les résultats de la rencontre au sommet de Vienne ont montré une fois de plus, qu'en dépit de la diversité des positions politiques, il est à la fois possible et impératif d'oeuvrer ensemble dans l'intérêt de la paix mondiale et de la sécurité internationale. Compte tenu de ces expériences, il est évident que des progrès plus rapides sont nécessaires.

8. Comme les Etats parties au Traité de Varsovie l'ont souligné à leurs réunions de Moscou et de Budapest, il est nécessaire de conclure, aussitôt que possible, des accords pratiques en vue de parvenir, entre autres, à la cessation de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et à la réduction progressive des arsenaux de ces armes jusqu'à leur liquidation totale, au renforcement des garanties de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, à la cessation de tous les essais d'armes nucléaires et à l'interdiction générale de la mise au point et de la production de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, ainsi qu'à des interdictions spécifiques portant sur des types d'armes particuliers.

9. Ces mesures sont d'autant plus urgentes que des milieux influents des Etats de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord encouragent l'accélération de la course aux armements. C'est ce que démontrent le programme à long terme de l'OTAN et les décisions tendant à son exécution, ainsi que les plans visant à moderniser et à étendre les systèmes d'armes nucléaires en Europe occidentale.

10. Une consolidation générale du principe de la non-prolifération des armes nucléaires serait certainement un moyen de contribuer véritablement au renforcement de la sécurité internationale.

11. La République démocratique allemande appuie vigoureusement les efforts visant à faire de l'océan Indien une zone de paix, ce qui impose, au premier chef, d'éliminer les bases militaires étrangères de cette région.

12. La sécurité internationale exige également l'élimination des foyers de conflits internationaux qui doit être recherchée par des moyens pacifiques, sur la base de la Charte des Nations Unies.

13. La menace de l'emploi de la force militaire au profit d'intérêts économiques va à l'encontre des efforts visant à développer les relations pacifiques entre les Etats. Toute tentative visant à priver les peuples du droit de disposer librement de leurs ressources naturelles ne peut conduire qu'à des tensions et à des conflits.

14. La République démocratique allemande appuie la juste lutte des peuples arabes pour une paix durable au Moyen-Orient. Les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies soulignent que cette paix n'est possible que par le règlement complexe des problèmes clefs du conflit : retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967; réalisation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit de créer son propre Etat; garantie de la sécurité et de l'existence de tous les Etats de la région. L'Accord de Camp David et les mesures consécutives ne servent pas cet objectif. Bien au contraire, au lendemain de la conclusion de l'accord séparé, Israël a intensifié sa politique d'agression et d'occupation et a ainsi aggravé les tensions au Moyen-Orient.

15. La République démocratique allemande est résolument en faveur de l'élimination immédiate des vestiges du colonialisme, du racisme et de l'apartheid qui persistent sur le continent africain et menacent la paix et la sécurité dans cette région. Elle a appuyé et continuera d'appuyer les peuples et leurs mouvements de libération, reconnus par la communauté internationale, qui luttent pour l'indépendance et la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination.

16. La République démocratique allemande s'oppose aux tentatives visant à imposer à ces peuples des solutions néo-colonialistes tendant à maintenir les anciennes relations de dépendance et d'exploitation. Elle condamne vigoureusement le fait qu'un certain nombre d'Etats collaborent avec les régimes racistes d'Afrique australe, en violation des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Cette politique de collaboration encourage directement des violations massives des droits de l'homme en permettant l'oppression et l'exploitation brutales de la majorité africaine noire. Ainsi, les régimes racistes sont encouragés à lancer des provocations et des actes d'agression contre les Etats africains indépendants. La collaboration dans le domaine nucléaire est particulièrement dangereuse.

17. L'Organisation des Nations Unies est appelée à prendre des mesures préventives efficaces en vue de s'opposer aux plans du régime raciste sud-africain visant à acquérir des armes nucléaires. En violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, les régimes racistes d'Afrique australe poursuivent leur politique d'agression, de discrimination raciale et d'apartheid. Les fantoches qu'ils ont portés au pouvoir sont là pour empêcher les peuples du Zimbabwe et de Namibie d'exercer véritablement leur droit à l'autodétermination. Ces fantoches ne doivent pas bénéficier de la reconnaissance internationale. Les santions imposées doivent être strictement respectées et des décisions efficaces doivent être adoptées en vue d'extirper les régimes colonialistes et racistes d'Afrique australe.

18. Le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale sont des conditions préalables essentielles du développement de chaque peuple. C'est pourquoi la République démocratique allemande s'emploie avec tant d'ardeur à servir le progrès de la détente, de la limitation des armements et du désarmement ainsi qu'à promouvoir la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes de la coexistence pacifique. Les 30 années d'histoire de la République démocratique allemande montrent qu'elle a fidèlement suivi cette politique.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

/Original : russe/

/16 octobre 1979/

1. Le renforcement par tous les moyens de la sécurité internationale, la consolidation de la paix et de la détente internationales, la cessation de la course aux armements constituent le fondement de la politique extérieure de l'URSS et des autres pays de la communauté socialiste, notamment la RSS de Biélorussie. Au stade actuel de l'évolution de la situation internationale, il importe au plus haut point de compléter le processus de détente politique par une détente militaire, d'adopter des mesures concrètes visant à freiner la course aux armements et de prendre des dispositions pratiques dans le domaine du désarmement.

2. Cet objectif correspond tout à fait aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux dispositions de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

3. Une contribution substantielle au renforcement de la paix et de la sécurité internationales a été la récente signature, lors de la rencontre au sommet à Vienne, du Traité soviéto-américain sur la limitation des armes stratégiques (SALT II), qui offre de nouvelles possibilités de mettre fin à l'accumulation des arsenaux de fusées nucléaires et de les limiter, tant en quantité qu'en qualité, pour ensuite les réduire. La signature de SALT II stimule considérablement la recherche d'une solution à d'autres questions d'actualité dans le domaine du désarmement.

4. Les pays de la communauté socialiste attachent une grande importance à l'adoption de mesures pratiques tendant à assurer la détente militaire sur le continent européen, conformément aux dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Un programme concret en ce sens est proposé dans les documents adoptés lors de la réunion du Comité politique consultatif des Etats membres du Pacte de Varsovie, à Moscou, en novembre 1978 et lors de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Pacte de Varsovie, à Budapest, en mai 1979. Les pays socialistes ont en outre pris de nouvelles initiatives importantes lors des entretiens sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale.

5. La RSS de Biélorussie appuie sans réserve le vaste ensemble de mesures en vue de la détente militaire en Europe, qui a été proposé le 6 octobre dernier à Berlin par L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS. Aux termes de ce programme, l'Union soviétique serait disposée à réduire, par rapport au niveau actuel, la quantité d'armes nucléaires de moyenne portée déployées dans les régions occidentales de l'Union soviétique, à condition que de nouvelles armes nucléaires de moyenne portée ne soient pas déployées en Europe occidentale, elle réduirait unilatéralement les effectifs militaires soviétiques en Europe centrale; elle serait disposée à passer un accord tendant à ce que la notification préalable

concernant des manoeuvres importantes des forces terrestres s'effectue plus longtemps à l'avance et à partir de 20 000 hommes; elle serait prête, sur une base de réciprocité, à ne pas entreprendre de manoeuvres engageant des effectifs supérieurs de 40 000 à 50 000 hommes, elle propose que la notification préalable ne concerne pas seulement les manoeuvres militaires mais aussi le redéploiement des forces terrestres mettant en cause plus de 20 000 hommes; elle propose d'examiner, dans le cadre des négociations SALT III la possibilité de limiter non seulement les armes intercontinentales mais aussi d'autres types d'armements, compte tenu de tous les facteurs pertinents et dans le strict respect du principe d'une sécurité égale des deux parties. L.I. Brejnev a noté : "Nous continuons à considérer que le cadre le plus approprié pour l'examen d'un vaste ensemble de mesures de détente militaire est une conférence européenne au niveau politique, dont l'organisation et la convocation seraient tout à fait opportunes, on peut dire que son heure est venue."

6. Le renforcement de la sécurité internationale ainsi que l'élargissement et l'affermissement de la détente sont des tâches particulièrement urgentes au stade actuel, où les forces oeuvrant à l'encontre de la paix, de la sécurité internationale et de la détente intensifient leur action en politique internationale.

7. L'agression armée des hégémonistes chinois contre la République socialiste du Viet Nam a suscité une profonde inquiétude dans le monde entier. La RSS de Biélorussie condamne elle aussi résolument la politique expansionniste de la Chine, qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

8. La signature d'un accord séparé entre l'Egypte et Israël a rendu encore plus complexe la situation au Moyen-Orient. Compte tenu de sa position de principe, la RSS de Biélorussie demande un règlement équitable de l'ensemble de la question du Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine. L'ONU ne doit être en aucune façon associée à la conclusion d'un accord séparé entre l'Egypte et Israël.

9. La RSS de Biélorussie préconise le respect des droits inaliénables des peuples du Zimbabwe et de la Namibie à l'autodétermination et à l'indépendance et pour l'élimination de l'odieux système d'apartheid en Afrique du Sud et elle condamne résolument les manoeuvres des néo-colonialistes en Afrique australe et les actes d'agression des racistes contre les forces de libération nationale.

10. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est la tâche fondamentale de l'Organisation des Nations Unies. Dans la situation internationale actuelle, il est encore plus indispensable d'intensifier les efforts déployés par l'Organisation pour prévenir la guerre, renforcer la sécurité internationale, consolider la détente et stimuler le désarmement. Il importe de s'élever encore plus vigoureusement à l'ONU contre toutes les tentatives faites pour saper la paix internationale et la détente, pour accroître la tension et pour justifier et accélérer la course aux armements. Il faut user de toute l'autorité de l'Organisation des Nations Unies dans l'intérêt de la paix, de la détente et du désarmement. Un débat sur la question de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ne peut que favoriser un examen constructif et réaliste de ces problèmes.

/...

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

/Original : russe/
/8 octobre 1979/

1. La RSS d'Ukraine note avec satisfaction que la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale joue un rôle important dans la vie internationale et sert de base à l'adoption de nouvelles mesures en vue du renforcement de la paix et de la sécurité des peuples. Depuis quelques années, les peuples montrent une détermination croissante à mettre fin à la politique d'agression et d'oppression et la lutte pour la paix, l'arrêt de la course aux armements, la liberté et le progrès social prennent de plus en plus d'ampleur. Une tendance au relâchement des tensions internationales est apparue, exerçant une influence de plus en plus forte sur le développement général des relations entre les Etats.

2. Toutefois, il existe encore dans le monde, tant à l'ouest qu'à l'est, des forces qui tentent d'asservir des Etats et des peuples indépendants, encouragent la course aux armements et interviennent de manière grossière dans les affaires intérieures d'autres Etats souverains. C'est pourquoi il est essentiel que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies prennent résolument parti en faveur d'une politique de paix, du relâchement des tensions internationales, du règlement pacifique de tous les différends et de l'élimination complète de la vie de l'humanité des guerres entre les Etats. La paix et la sécurité internationales sur tous les continents seraient sans aucun doute garanties et l'établissement et le développement de relations et d'une coopération étendues, sur la base de l'égalité des droits, entre tous les Etats favorisés si tous les Etats sans exception suivaient résolument cette voie. L'Organisation des Nations Unies, conformément aux buts et principes énoncés dans sa Charte, est appelée à appuyer et à encourager systématiquement les efforts de tous ses membres en vue d'améliorer la situation internationale, de renforcer et développer la détente.

3. L'évolution de la situation internationale fait passer au premier plan, dans la politique mondiale, le problème de la limitation de la course aux armements et du désarmement et la nécessité de compléter la détente politique par une détente dans le domaine militaire. L'examen par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa session extraordinaire consacrée au désarmement, des moyens concrets de résoudre ce problème, a été utile et important. Il convient maintenant de prendre des mesures pratiques de grande ampleur afin de mettre en oeuvre les principes et recommandations contenus dans le Document final adopté à cette session et de s'efforcer de passer résolument à l'application de mesures de désarmement réelles, notamment dans le domaine nucléaire. La RSS d'Ukraine, de même qu'un certain nombre d'autres Etats socialistes, membres de l'Organisation des Nations Unies, a exposé en détail sa position à l'égard des principales orientations des efforts en vue de la limitation de la course aux armements et du désarmement dans le document de travail relatif aux éléments d'un programme général de désarmement qu'elle a soumis à la Commission du désarmement pour examen.

4. L'application des dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe concernant la nécessité d'adopter des mesures efficaces en vue d'abaisser le niveau des forces en présence sur le continent européen par la garantie d'une sécurité égale pour tous les Etats européens correspondrait aux buts de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

5. La rencontre qui a eu lieu à Vienne entre L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, et J. Carter, Président des Etats-Unis d'Amérique, a marqué une étape importante, contribuant à l'affermissement de la détente. A l'issue des pourparlers, un Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS concernant la limitation des armes stratégiques offensives (SALT II) a été signé, de même que d'autres documents américano-soviétiques. Le nouveau Traité garantit la limitation quantitative des armes stratégiques offensives et le contrôle de leur perfectionnement qualitatif. Il reflète un compromis raisonnable et une évaluation équitable des intérêts fondée sur le principe de l'égalité et d'une sécurité égale; de plus, l'exécution par les parties de toutes les obligations qu'elles ont contractées en vertu du Traité est soumise à une vérification rigoureuse. Le Traité SALT II contribuera également à accélérer, dans d'autres domaines, les négociations sur la limitation de la course aux armements et le désarmement. L'application intégrale des dispositions contenues dans les documents signés à Vienne ouvre de nouvelles perspectives pour l'assainissement des relations américano-soviétiques et de la conjoncture internationale dans son ensemble.

6. Les succès remportés dans le relâchement de la tension internationale rencontrent la résistance de ceux qui font peser une menace sur la sécurité internationale, déclenchent des conflits militaires et tentent de maintenir des foyers de tension ou d'en créer de nouveaux.

7. La Chine, par sa politique hégémoniste et expansionniste, fait courir un grave danger à la cause de la paix. L'agression que ce pays a perpétrée récemment contre la République socialiste du Viet Nam et les menaces qu'il continue de faire peser sur les Etats voisins constituent une violation des plus grossières des dispositions de la Charte des Nations Unies et sont contraires aux normes élémentaires du droit international. Les Etats et les peuples doivent condamner de tels actes de la façon la plus catégorique.

8. La situation au Moyen-Orient demeure explosive. La politique des arrangements séparés, qui est préjudiciable aux intérêts vitaux des peuples du Moyen-Orient et qui va à l'encontre des objectifs visant à instaurer une paix juste et durable dans la région, non seulement n'a donné aucun résultat positif mais est devenue un obstacle majeur sur la voie d'un règlement politique d'ensemble dans la région.

9. L'élimination complète et définitive de tous les vestiges du système du colonialisme et du racisme contribuerait au renforcement de la sécurité internationale. La RSS d'Ukraine préconise sans relâche l'exercice immédiat par les peuples d'Afrique australe de leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance de même que l'élimination du système infâme d'apartheid dans la République sud-africaine.

10. La RSS d'Ukraine se prononce résolument contre l'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains et pour l'application rigoureuse de la Déclaration des Nations Unies sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance. Les faits survenus récemment dans le monde, et notamment en Asie et en Amérique latine, confirment la nécessité pour tous les Etats d'appliquer rigoureusement ce principe qui constitue l'un des fondements des relations entre les Etats.

11. L'examen par l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, de la question relative à l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale doit contribuer à accroître le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du renforcement de la paix, de la détente et de la coopération internationales.